



REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO

*MISSION PERMANENTE AUPRES DE L'OFFICE DES NATIONS UNIES
ET DES INSTITUTIONS SPECIALISEES*

**TRENTIEME SESSION
DU CONSEIL DES DROITS DE L'HOMME (CDH)**

DU 14/09 AU 02/10/ 2015

DECLARATION

DE

**S.E.M. ZENON MUKONGO NGAY
AMBASSADEUR ET REPRESENTANT PERMANENT**

**AVANT L'ADOPTION DU PROJET DE RESOLUTION SUR
LA REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO**

GENEVE, LE 02 OCTOBRE 2015

A vérifier à l'audition

23, Avenue de France – 1202 Genève

Tél. :+41(22) 740.16.80 / Fax :+41(22) 740.16.82 / E-mail : missionrdc@bluewin.ch

Monsieur le Président,

Le projet de résolution L30, soumis ce jour à l'examen du Conseil des Droits de l'Homme par le distingué Représentant de l'Algérie au nom du Groupe africain traduit non seulement la volonté du Gouvernement congolais de poursuivre inlassablement ses efforts pour l'amélioration de la situation des droits de l'homme dans ce pays, mais aussi la confiance que mon Gouvernement accorde aux mécanismes pertinents institués par l'Organisation des Nations Unies en vue de la promotion et la protection des droits de l'homme.

Monsieur le Président,

Ma délégation voudrait d'abord exprimer sa gratitude aux Etats membres du Groupe Africain pour les efforts déployés en vue de la préparation de ce projet de résolution. Ces efforts et tant d'autres sacrifices consentis sont le témoignage éloquent de leur volonté d'accompagner mon pays dans la lutte qu'il mène inlassablement depuis plusieurs années pour l'amélioration de la situation des droits de l'homme, dans un contexte émaillé d'innombrables défis.

Ma délégation saisit cette opportunité pour exprimer également sa reconnaissance à tous les partenaires de la République Démocratique du Congo qui, lors des consultations à différents niveaux ont, par leurs contributions appréciables, permis le développement d'un dialogue constructif, tel que prôné par les principes qui président au fonctionnement du Conseil des Droits de l'Homme.

Monsieur le Président,

Je voudrais rappeler ici, le caractère hautement prioritaire de la question des droits de l'homme pour mon pays et souligner la volonté clairement exprimée du Président de la République et du Gouvernement de voir s'améliorer l'image du pays dans ce domaine.

A côté des efforts visant la restauration de la paix sur l'ensemble du territoire national, les autorités politiques de la République Démocratique du Congo ont pris d'importantes initiatives pour promouvoir et protéger les droits de l'homme. Ces initiatives touchent substantiellement aussi bien à la réforme de la justice qu'à l'amélioration du cadre normatif et institutionnel des droits de l'homme. S'agissant de la réforme de la justice, le Gouvernement s'est engagé dans un vaste programme à long terme. La lutte contre l'impunité est l'une des motivations de la réforme de notre système judiciaire.

Par la Loi du 11 avril 2013 portant organisation, fonctionnement et compétences des juridictions de l'Ordre judiciaires, le législateur a renforcé la protection de la société contre les crimes internationaux en ce que la compétence est désormais reconnue aux Cours d'appel d'exercer des poursuites à l'encontre des auteurs du génocide, des crimes

de guerre et crimes contre l'humanité.

Dans ses efforts visant l'amélioration du cadre institutionnel, le Gouvernement a procédé à l'installation de la Commission Nationale des Droits de l'Homme conformément aux "Principes de Paris", à la dynamisation de l'Entité de liaison des droits de l'homme déployée dans toutes les provinces du pays, à la création de la Cellule de protection des défenseurs des droits de l'homme. Pour désengorger les prisons, il y a lieu de rappeler la libération de plus de 1000 prisonniers, depuis l'avènement à la tête du Ministère de la Justice de S.E.M. Alexis Thambwe-Mwamba, actuel Ministre de la Justice, Droits Humains et Garde des Sceaux.

Monsieur le Président,

L'organisation récente des états généraux de la justice qui ont posé un diagnostic sans complaisance de la justice congolaise a été un travail de grande facture qui a produit 300 recommandations que notre Ministère de la Justice s'emploie à mettre en œuvre ; la mise sur pied d'une équipe de juristes seniors pour rédiger 28 projets de lois destinés à améliorer l'administration la justice en RDC ; la mise sur pied d'une circulaire demandant de n'envoyer en prison que des cas graves et libérer ceux qui peuvent l'être ; l'élaboration en cours d'une loi de programmation au Ministère de la Justice, loi qui s'imposera à tout le monde, sont autant d'initiatives que nous devons accueillir avec satisfaction.

Par ailleurs, il y a lieu de noter que plusieurs initiatives ont été entreprises en vue d'assurer la conformité de nos lois internes aux normes du droit international et plus particulièrement aux principes consacrés par les instruments juridiques internationaux des droits de l'homme auxquels mon pays est parti. C'est dans ce sens que l'Assemblée Nationale a récemment voté la loi de mise en œuvre du statut de Rome ratifié par la RDC en 2002. Il n'est pas nécessaire de rappeler que mon pays est le tout premier Etat Partie à avoir développé une coopération significative avec la CPI. Les actes de coopération posés par mon pays en font certainement un modèle de coopération avec la CPI et plusieurs instruments juridiques l'attestent.

C'est ici le lieu de rappeler la précieuse contribution de mon pays à la promotion de l'Etat de droit au niveau international par une participation active aux principaux instruments juridiques du système des Nations Unies. Faut-il encore souligner que la République Démocratique du Congo constitue, depuis plus d'une décennie déjà, l'un des principaux plaideurs devant la Cour internationale dont elle a enrichi l'agenda avec cinq affaires tranchées toutes.

Monsieur le Président,

Pour renforcer la lutte contre les violences sexuelles, particulièrement en période de conflits armés, le Président de la République s'est résolu de nommer une Représentante personnelle chargée de la question des violences sexuelles. Il s'agit là d'un signal fort qui traduit la volonté politique, au niveau le plus élevé de l'Etat, d'éradiquer les violences sexuelles sur le territoire national.

Monsieur le Président,

Pour rendre l'assistance technique efficace et bénéfique au pays qui en fait la demande, il suffit de viser la pérennité des projets et programmes et tenir compte des priorités du pays concerné, garantir leur appropriation par les communautés locales et assurer une meilleure coordination entre tous les intervenants.

Monsieur le Président,

La République Démocratique du Congo est résolument engagée dans le processus de promotion et de protection des droits de l'homme. Je voudrais réitérer ici la volonté de mon pays de poursuivre, dans le strict respect du principe de dialogue authentique, sa collaboration avec le Haut-Commissariat aux droits de l'homme dans le cadre de l'assistance technique et du renforcement des capacités.

Ma délégation ose espérer que la résolution que le Conseil s'apprête à adopter ce jour permettra à la communauté internationale de répondre favorablement aux attentes maintes fois exprimées par mon pays dans le domaine des droits de l'homme et j'invite les délégations des Etats membres du Conseil présents dans cette salle à bien vouloir adopter ce projet de résolution par consensus.

Monsieur le Président, je vous remercie pour votre aimable attention.